



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025 RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

<u>2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025</u> RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025/O2/073

Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET: PASSEPORT ÉDUCATIF TERRITORIAL ET ACCÈS DES JEUNES INSULAIRES AUX SITES NATURELS EMBLÉMATIQUES DE LA CORSE

Monsieur le Président,

En juin 2022, notre Assemblée adoptait à titre expérimental un dispositif de régulation des flux de fréquentation sur trois sites soumis à une trop forte pression anthropique : Bavella, les îles Lavezzi et la Restonica.

Pour ce qui est des Lavezzi, un quota annuel et journalier a été institué, des parties de la zone terrestre sont interdites d'accès pour ne pas gêner certaines espèces, la plaisance y est depuis réglementée.

Pour les deux sites de montagne (Bavella et Restonica), c'est moins contraignant, on est plus dans l'incitation et la régulation par des aménagements interdisant le stationnement en bord de route ou améliorant les parkings existants dans le but de baisser la fréquentation, et d'inciter à des comportements plus écoresponsables (tri, etc...).

Si la régulation se justifie pour protéger le cadre naturel de plusieurs sites emblématiques, il serait judicieux de concilier avec cet impératif celui de l'accès des corses, notamment des plus jeunes, hors cadre professionnel du sport ou du tourisme, à ces espaces.

La municipalité de Prunelli di Fiumorbu a pris une initiative en ce sens par l'adoption de la délibération du 22 juillet 2025 en faveur d'un passeport éducatif territorial pour la jeunesse.

Celui-ci donnerait aux jeunes un accès responsable, formé et encadré à certains sites naturels actuellement interdits ou restreints au public. Il comprendrait une formation aux règles de sécurité en milieu naturel, une connaissance de la biodiversité locale avec ses fragilités et ses équilibres, un approfondissement de l'usage du corse.

Le projet de la commune précise que le passeport serait délivré à l'issue de la formation pour donner accès aux espaces sanctuarisés pour que les jeunes corses connaissent et maîtrisent leur environnement.

Le coût serait neutre, sachant que d'un point de vue institutionnel, les accords du Recteur et du Préfet, bien que non formalisés à ce jour, ont été recueillis.

Cette initiative permettant d'éduquer les jeunes insulaires à la découverte de leur patrimoine naturel, elle pourrait être portée, au niveau régional par l'Office de l'Environnement si vous souscrivez à son principe à l'occasion d'une révision du dispositif de régulation qui a maintenant plus de trois ans; en envisageant un partenariat avec le Rectorat et les établissements scolaires pour définir les modalités précises de cette opération éducative.

Je vous remercie.